

RÈGLES DU CONCOURS

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

Arc International Cookware SAS est une société par actions simplifiée immatriculée au registre du commerce de Châteauroux (France) sous le numéro Siren 399 311 315 et dont le siège social se situe 85 Allée des Maisons Rouges, BP 269, 36000 Châteauroux.

Arc International Cookware SAS organise un jeu du 1^{er} septembre au 31 octobre 2008 qui est régi par le règlement décrit dans ce document.

Le jeu se déroulera dans 6 pays : la France, l'Espagne, l'Italie, le Royaume-Uni, l'Allemagne et les Pays-Bas.

ARTICLE 2 - PARTICIPANTS

Ce jeu implique de la part des participants l'acceptation sans réserve du règlement, mais aussi l'acceptation des bonnes pratiques de l'Internet.

Le jeu est ouvert, par l'intermédiaire d'un site web gratuit, à toute personne de plus de 18 ans, mais à l'exclusion des salariés de la société organisatrice et de leur famille (conjoint, ascendants et descendants).

Les participants doivent s'inscrire et accepter les conditions générales d'utilisation sur le site suivant : <http://www.cooknshare.eu/fr/>.

Date d'ouverture des inscriptions : le 1^{er} septembre 2008.

Date de clôture des inscriptions : le 31 octobre 2008.

ARTICLE 3 : PRINCIPE DU CONCOURS

Il s'agit d'un concours de recettes, accessible exclusivement sur le site Internet <http://www.cooknshare.eu/fr/>. Pendant toute la durée du concours les recettes envoyées par les participants en anglais, en français, ou dans leur langue natale, et validées sur la base de l'article 5 par la société organisatrice seront soumises aux votes des internautes sur la base des critères définis à l'article 6.

ARTICLE 4 - MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer, l'internaute doit se connecter sur le site Internet <http://www.cooknshare.eu/fr/>, remplir le formulaire d'inscription en renseignant tous les champs obligatoires, rédiger la recette de son choix et l'adresser à la société organisatrice à l'aide de l'interface proposée sur le site.

Le jeu est accessible exclusivement par Internet depuis le site <http://www.cooknshare.eu/fr/> au moyen du formulaire d'inscription proposé.

Le participant s'engage à remplir tous les champs lui permettant d'être contacté en cas de gain en fournissant des informations exactes (adresse mail, civilité, nom, prénom) et à valider le formulaire d'inscription en ligne prévu à cet effet sur le site <http://www.cooknshare.eu/fr/>.

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, notamment, par la création de fausses identités pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au jeu-concours.

Pour jouer, il suffit de **rédiger une ou plusieurs recettes originales**

accompagnées si possible d'une photo représentant le plat, et les publier dans la rubrique consacrée au jeu concours tout en respectant les règles de bonne conduite (article 5 du présent règlement).

La participation au jeu se fait **exclusivement par voie électronique**. A ce titre, toute inscription par téléphone, télécopie, courrier postal ou e-mail ne pourra être prise en compte.

Chaque internaute devra répondre aux questions en ligne, puis **saisir ses coordonnées** (adresse e-mail, mot de passe, civilité, nom, prénom, pays) qui permettront aux organisateurs de le contacter en cas de gain ou de problème technique de diffusion.

Toutes coordonnées incomplètes ou erronées entraîneront l'annulation de la participation au jeu concours.

En cas de non respect par le membre des conditions générales d'utilisation (notamment le respect des droits d'auteurs et des règles de bonne conduite) du site Cook n'Share, sa participation au concours sera annulée

Les contributions doivent impérativement être déposées sur notre site internet au plus tard le **31 octobre 2008 à 0h00**.

ARTICLE 5 : REGLES DE BONNE CONDUITE

Vous êtes tenu de ne pas participer au jeu-concours notamment pour :

- envoyer, transmettre tout message dont le contenu soit illégal, nuisible, menaçant, abusif, constitutif de harcèlement, diffamatoire, vulgaire, obscène, menaçant pour la vie privée d'autrui, haineux, raciste, ou autrement répréhensible;
- porter atteinte d'une quelconque manière aux mineurs;
- transmettre tout contenu qui pourrait être constitutif, sans que ce qui suit ne soit limitatif, d'incitation à la réalisation de crimes et délits; de provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence en raison de la race, de l'ethnie ou de la nation, de fausses nouvelles; de rumeurs; d'atteinte à l'autorité de la justice; d'informations relatives à l'adoption, aux procès, au suicide, ou à une situation fiscale individuelle; de diffusion hors des conditions autorisées de sondages et simulations de vote relatifs à une élection ou un référendum; de diffamations et injures; d'atteinte à la vie privée; ou encore d'actes mettant en péril des mineurs notamment par la fabrication, le transport, et la diffusion de messages à caractère violent ou pornographique ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine;
- enregistrer ou diffuser des images relatives à la commission d'infractions portant atteinte à l'intégrité de la personne;
- contrefaire des en-têtes ou manipuler de toute autre manière l'identifiant de manière à dissimuler l'origine du contenu transmis via le service;
- transmettre tout message dont vous ne seriez pas autorisé à diffuser le contenu notamment par une mesure législative ou un acte juridique (notamment des informations internes, privilégiées, confidentielles, apprises ou divulguées dans le cadre d'un contrat de travail ou d'un accord de confidentialité sans que cette énumération ne soit limitative);

- transmettre tout message dont le contenu violerait tout brevet, marque déposée, secret de fabrication, droit de propriété intellectuelle ou tout autre droit de appartenant à autrui;
- transmettre tout message à caractère promotionnel pour des produits ou services illicites ou réglementés (notamment tabac, alcool, jeux d'argent, médicaments);
- transmettre tout message à caractère promotionnel non sollicité ou non autorisé
- transmettre tout message contenant des virus informatiques ou tout autre code, dossier ou programme conçus pour interrompre, détruire ou limiter la fonctionnalité de tout logiciel, ordinateur, ou outil de télécommunication sans que cette énumération ne soit limitative;
- entraver ou perturber les services, les serveurs, les réseaux connectés au site simplecomme.com, ou refuser de se conformer aux conditions requises, aux procédures, aux règles générales ou aux dispositions réglementaires applicables aux réseaux connectés au site simplecomme.com;
- violer, intentionnellement ou non, toute loi ou réglementation nationale ou internationale en vigueur ainsi que les limitations contenues dans les présentes règles;
- formuler des propositions sexuelles à un mineur ou harceler de quelque manière que ce soit un autre ou plusieurs autres utilisateurs;
- donner des informations renvoyant vers d'autres sites (que ce soit par la création de liens hyper textes, ou par la simple fourniture d'informations) dont le contenu serait susceptible de contrevenir à toute loi et réglementation en vigueur, et notamment serait susceptible de porter atteinte aux droits des personnes et des biens, et/ou aux droits de propriété intellectuelle.
- se livrer à des déclarations portant atteinte aux partenaires du site, porter atteinte à l'image et à la réputation des partenaires du site.
- diffuser ou de propager des rumeurs.
- utiliser les Services à des fins promotionnelles et d'une manière générale de proposer des produits et des services vous rémunérant de manière directe ou indirecte, sauf contrat spécifique et distinct avec les partenaires du site.
- collecter et stocker des données personnelles afférentes aux autres participants.

ARTICLE 6 - DETERMINATION DES GAGNANTS

Les recettes envoyées sur le site Cook n'Share pourront participer au jeu-concours. Les visiteurs du site internet Cook n'Share votent pour leurs recettes préférées. Participeront au tirage au sort les 20 recettes qui auront recueilli le plus de votes de la part des internautes, dans la limite d'un lot pour un participant (même nom, même adresse).

Un jury spécial composé de représentants de la société ARC INTERNATIONAL COOKWARE SAS se réunira à l'issue du jeu-concours pour le tirage au sort qui permettra de désigner les 10 gagnants parmi les 20 recettes ayant recueilli le plus de vote de la part des internautes.

ARTICLE 7 : DOTATION

Le jeu est doté :

Du 1^{er} au 10^e prix : un lot de 8 produits en verre Pyrex de la collection « Cuisine du monde » (édition limitée) composé d'un plat à four oval, deux rectangulaires, deux cocottes rondes pour le four, un moule à cake, un plat à tarte et une jatte, ainsi qu'un livret recette d'une valeur de 100 euros.

ARTICLE 8 - DROITS DES TEXTES, PHOTOGRAPHIES ET VIDEOS

Les participants, en acceptant le présent règlement, cèdent gratuitement, de manière exclusive, à Arc International Cookware SAS les droits de reproduction, de représentation, d'exploitation et d'adaptation, des recettes et des photographies ou vidéos les illustrant, avec lesquelles ils ont participé ainsi que de chacun de ses éléments pris séparément, pour tous usages, tous médias, que l'utilisation soit partielle ou totale, dont notamment exploitation publicitaire, commerciale, promotionnelle, culturelle et artistique de la photographies.

Cette cession est consentie pour une durée de 2 ans à compter de la date des résultats définitifs pour le monde entier, sur tout support existant ou à venir incluant, sans que cette liste soit limitative, la télévision, cinéma, numérique, Internet, presse, affichage, emballages, leaflet, magazine, dossier de presse etc.

La présente cession de droit et d'image est consentie à titre gracieux et ne pourra donner lieu à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit autre que la dotation remportée. Le refus d'autoriser cette cession équivaldra à une renonciation expresse au bénéfice du lot qui lui était destiné.

La société organisatrice se réserve le droit de demander aux 10 lauréats de signer un document confirmant cette cession de droits sur leurs recettes et photographies au profit de la société organisatrice. A défaut, ils ne bénéficieront pas de leur dotation.

Le participant déclare, être l'auteur des textes, des photos et des vidéos, ne pas avoir cédé le droit de les exploiter à titre exclusif à des tiers, décharge l'organisateur de toute revendication ou réclamation tenant à la propriété matérielle qu'incorporelle des photos.

ARTICLE 9 : DEPOT LEGAL

Le règlement est déposé à la *SCP Montel-Simeone-Segura-Simeone*, huissiers de justice associés, 21 rue Bonnefoy, 13006 Marseille. Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant est enregistré à la *SCP Montel-Simeone-Segura-Simeone* huissiers de justice associés dépositaire du règlement avant sa publication. Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite par courrier, avant la date de clôture du jeu à l'adresse suivante :

ARC INTERNATIONAL COOKWARE SAS
10 allée des cascades,
95974 ROISSY

Le règlement complet peut être également consulté en ligne sur le site <http://www.arc-international-cookware.com>.

Les frais postaux nécessaires à la demande de règlement seront remboursés sur simple demande sur la base du tarif lent " lettre " en vigueur.

ARTICLE 10 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE JEU

Tout participant peut obtenir sur demande le remboursement des frais correspondant au temps de jeu depuis un téléphone fixe, au tarif France Telecom, sur la base d'une connexion de 2 min au tarif réduit. La demande de remboursement doit être envoyée par courrier, à l'adresse du jeu (article VI), accompagnée d'un RIB, et d'un courrier indiquant la date et l'heure de la connexion, au plus tard 30 jours après la date de clôture du jeu, cachet de la poste faisant foi. Les frais engagés par le participant pour le timbre nécessaire à cette demande seront remboursés sur simple demande écrite sur la base du tarif lent " lettre " en vigueur. Une seule demande de remboursement par participant inscrit au jeu et par enveloppe (même nom, même adresse). Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer aux jeux ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

ARTICLE 11 : CONNEXION ET UTILISATION

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau.

ARC INTERNATIONAL COOKWARE SAS décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, et de l'envoi des formulaires à une adresse erronée ou incomplète

ARTICLE 12 : LITIGES ET RESPONSABILITES

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. La société ARC INTERNATIONAL COOKWARE SAS tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement en accord avec avec la *SCP Montel-Simeone-Segura-Simeone*, huissiers de justice. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la liste des gagnants. En cas de contestation seul sera recevable, un courrier en recommandée avec accusé de réception. La société ARC INTERNATIONAL COOKWARE SAS se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient d'écourter, de

prolonger, de modifier ou d'annuler le présent jeu dans le respect de l'article VI. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 13 : REMISES DE LOTS

Du fait de l'acceptation de leur prix, les gagnants autorisent ARC INTERNATIONAL COOKWARE SAS à utiliser leurs nom, prénom, adresse postale ou internet dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné. De même, elle ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, avaries, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux, intervenus lors de la livraison des lots. Les lots non réclamés ou retournés dans les 30 jours calendaires suivant leur envoi, seront perdus pour le participant et demeureront acquis à ARC INTERNATIONAL COOKWARE SAS.

Les gagnants renoncent à réclamer à la société organisatrice tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du lot.

ARTICLE 14 : CONVENTION DE PREUVE

Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultantes des systèmes de jeu de ARC INTERNATIONAL COOKWARE SAS ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatif au jeu.

ARTICLE 15 : ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile

ARTICLE 16 : INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants au jeu, ainsi que leur représentant légal s'ils sont mineurs, disposent en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant. Par les présentes, les participants sont informés que les données nominatives les concernant pourront faire l'objet d'une transmission éventuelle aux partenaires commerciaux de ARC INTERNATIONAL COOKWARE SAS et qu'ils peuvent s'opposer à cette transmission. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à la société ARC INTERNATIONAL COOKWARE SAS.

ARTICLE 17 : DROITS DE PROPRIETE LITTERAIRE ET ARTISTIQUE

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.